

du budget des dépenses de cette année, le Gouvernement avait jugé qu'il était temps d'affecter un peu plus d'argent aux entreprises civiles; les députés n'ont qu'à consulter les crédits pour s'en convaincre.

Dans ce même ordre d'idée, les syndicats ont réclamé l'accélération du programme de travaux publics. Ils ont demandé qu'on favorise la construction d'habitations. J'ai déjà dit comment on a fait droit à ces demandes.

Les syndicats ont ensuite formulé une proposition éclairée et à longue portée en déclarant qu'il importe de songer à apporter une aide plus généreuse aux pays arriérés. Certains députés n'estiment peut-être pas que c'est un moyen direct de combattre les difficultés économiques et de résoudre le problème du chômage au Canada. Le fait est cependant que ce genre d'assistance favorise l'amélioration des conditions économiques dans d'autres parties du monde et crée de nouveaux consommateurs qui non seulement achèteront les denrées et les produits agricoles du Canada mais qui, en retour, nous expédieront les denrées qu'ils sont le mieux en mesure de produire. Ces dépenses sont incontestablement des dépenses d'expansion, que nous effectuons en ce moment et qui donneront de bons résultats.

En conformité des principes d'après lesquels le Gouvernement actuel a établi son programme, la solution fondamentale de ce problème réside dans l'expansion du commerce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

M. McIvor: Puis-je poser une question à l'honorable député? Est-il au courant du remède au problème du chômage que le ministre du Commerce a trouvé et mis en pratique pendant la crise économique, dans son propre bureau, quand il a dit à ses employés de venir quand même travailler bien qu'il n'y eût alors pour eux aucun travail en perspective? Il leur a dit qu'ils toucheraient leur salaire comme d'habitude. L'honorable député ne croit-il pas que c'est un bon remède?

L'hon. M. Rowe: En tout cas, c'est une excellente question.

M. Dickey: Je crois que c'est un excellent remède. Comme je le disais, le remède fondamental, lorsque de tels problèmes se posent, c'est l'expansion de l'économie, l'accroissement et l'amélioration du commerce extérieur, l'amélioration du commerce intérieur et le maintien des immobilisations à un niveau élevé. Le programme du Gouvernement tend à la réalisation de ces trois fins. On ne peut s'attendre à un succès absolu, et on ne peut être sûr de ne subir aucun revers mais tel est le programme du gouvernement, telle est la méthode qui peut et qui doit selon lui résoudre ces difficultés.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de revenir à la comparaison utilisée hier soir par l'honorable représentant de Vancouver-Est quand il a exposé la méthode employée par celui qui est aujourd'hui ministre du Commerce pour régler le difficile problème qui s'est posé un jour sur un chantier de construction. L'orateur a rendu là ce qui m'a paru un magnifique hommage aux capacités et à la compétence du premier ministre suppléant (M. Howe), à titre d'ingénieur, et il a exprimé l'espoir que le premier ministre suppléant appliquerait aux problèmes actuels les leçons qu'il a tirées de son expérience. Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'à mon avis peu de gens ont autant bénéficié de leur expérience et aussi bien appris à en appliquer les leçons que le premier ministre suppléant. Je puis assurer à l'honorable député que le ministre du Commerce et ses collègues n'ont pas attendu son invitation pour mettre à profit, en vue de la solution du présent problème et des autres difficultés graves que le pays et le Gouvernement doivent régler de temps en temps, l'expérience, le savoir et la compétence qu'ils ont acquis pendant leur longue et utile carrière dans divers domaines, la période la moins importante n'étant certes pas celle qu'ils ont consacrée à la vie publique, à titre de membres du Gouvernement.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur quand l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot) s'est levé cet après-midi, j'espérais qu'il se proposerait d'expliquer qu'il avait eu grandement tort de s'exprimer comme il l'a fait hier et qu'il demanderait qu'on retranche du compte rendu une déclaration qu'aucun honorable député n'aurait dû faire en aucun temps à la Chambre. L'honorable député de Témiscouata a posé la question de privilège et s'est opposé à des paroles prononcées à la Chambre, qui ne représentaient rien de plus qu'un point de vue discutable, mais il a laissé intouchée et encore dans les *Débats* la déclaration la plus honteuse, la plus injustifiée et la plus déplacée jamais faite à la Chambre depuis la Confédération. Qu'il me soit permis de donner lecture des paroles de l'honorable député, comme en fait foi la page 2257 du *hansard*:

Je me souviens de l'époque où M. Bennett était chef du gouvernement. Avant d'atteindre ce poste, il avait lui-même créé du chômage, et pour une bonne raison. En 1929,—l'année dont a parlé l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker),—M. Bennett et son organisateur en chef ont chacun souscrit \$350,000 à la caisse électorale et ils ont placé ces fonds dans des bureaux de courtiers. Le chef du parti conservateur,—il n'était pas progressiste à cette époque-là,—avait l'habitude de dire: "La situation est mauvaise; nous avons du chômage, mais je vais mettre fin à cela". Chaque fois qu'il